

Service Démocratie de proximité

Compte-rendu réunion d'information pour les riverains de la rue du 18 juin et des rues attenantes

Mercredi 12 avril 2023 à 19h00

Intervenants :

- ✓ **Monsieur Xavier HAQUIN**, Maire d'Ermont, Conseiller Départemental du Val d'Oise
- ✓ **Monsieur Benoît BLANCHARD**, 1^{er} Adjoint au Maire délégué à l'Attractivité du Territoire et au Cadre de Vie
- ✓ **Monsieur Youcef KHINACHE**, Adjoint au Maire délégué à la sécurité et à l'espace public
- ✓ **Monsieur Léo-Steve GOUDNU**, chef de service voirie, mobilité, propreté

La réunion d'information débute à 19h00.

Monsieur le Maire introduit la réunion en exposant les raisons qui ont motivé l'étude et la révision du plan de circulation et de stationnement :

➡ *Territoire communal surchargé par la circulation de transit :*

En premier lieu, **Monsieur le Maire** rappelle que le territoire communal est surchargé, particulièrement aux heures de pointe, par des véhicules qui transitent par la ville pour éviter les bouchons de l'A15 et A115 : plus de la moitié des véhicules présents sur le territoire le matin et le soir ne font que traverser la ville.

Monsieur le Maire rappelle ensuite que le transit de ces automobilistes (environ 6000 véhicules aux heures de pointe) qui ne cherchent qu'à gagner du temps sur leur trajet, représente un danger pour la sécurité des piétons et des autres usagers de la route sur la ville car ils roulent vite. Par ailleurs, cette circulation de transit représente une pollution supplémentaire pour les Ermontois.

➡ *Changement des habitudes de déplacement :*

Ensuite **Monsieur le Maire** rappelle qu'il émerge depuis quelques années un engouement de plus en plus fort de la population pour le développement des circulations douces, les modes de vie et de déplacement changent et les infrastructures doivent évoluer en parallèle.

De plus en plus de personnes souhaitent se déplacer à pied sans risques pour leur sécurité, il faut penser à des cheminements adaptés pour les personnes avec des poussettes mais aussi pour les personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, de nombreux Ermontois souhaitent pouvoir se déplacer en vélo, à ce titre

un maillage sur la ville et à terme avec les villes voisines est en cours d'étude avec le Conseil Départemental du Val d'Oise et la communauté d'agglomération Val Parisis.

➔ **La problématique du stationnement et des livraisons :**

Monsieur le Maire évoque aussi la problématique du stationnement. Beaucoup de places de stationnement sont prises par les commerçants, on a compté 89 voitures de commerçants = leur dédier le parking Beaulieu.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que suite au retour des questionnaires renseignés, (quarante questionnaires reçus), par les commerçants du centre-ville, il est en mesure de dire qu'environ 90 voitures stationnées dans les rues du centre-ville appartiennent aux commerçants. Dans ce contexte il semble encore plus évident de proposer un stationnement sécurisé et gratuit aux commerçants, permettant ainsi de libérer les places de stationnement devant les commerces.

Monsieur le Maire évoque aussi la nécessité de réglementer la durée du stationnement pour permettre aux gens de faire leurs courses et/ou d'honorer leurs rendez-vous en ville et de libérer les places de stationnement une fois qu'ils ont fini.

Après l'exposé des motivations qui ont guidé la révision du plan de circulation et de stationnement, **Monsieur le Maire** souhaite rappeler la démarche dans laquelle la municipalité s'est inscrite pour porter ce projet :

- Tout d'abord en précisant que le nouveau sens de circulation a été étudié par les services communaux appuyés d'un cabinet spécialisé à l'échelle de la ville. Par conséquent, la cohérence de ce qui est proposé aujourd'hui a été vue sur la globalité du territoire communal ;
- Le plan de circulation et de stationnement n'est pas définitivement arrêté, il a d'ailleurs déjà été modifié suites aux remarques et suggestions des commerçants, **Monsieur le Maire** souhaite entendre et écouter les propositions de chacun pour répondre aux problématiques rencontrées.
- A l'issue de la phase de consultation, le plan de circulation et de stationnement sera soumis au vote du Conseil municipal.
- **Monsieur le Maire** précise que le nouveau plan de circulation et de stationnement serait alors mis en œuvre à l'été 2023 pour une phase test d'une durée d'un an, il est donc entendu que les aménagements seront provisoires et donc réalisés à moindre coût, **Monsieur le Maire** est prêt à revenir en arrière si cela était nécessaire.

Monsieur Blanchard rappelle le processus de concertation engagé avec les Ermontois depuis plusieurs mois sur le plan de circulation et de stationnement avec notamment de nombreuses ballades à pied et

à vélo pour constater les problématiques sur l'espace public et deux réunions publiques sur ce sujet à ajouter aux réunions d'information en cours.

Monsieur Blanchard présente le support annexé au présent compte-rendu, à la suite de la présentation la parole est donnée aux habitants.

Une riveraine habitant rue Jules Marchand estime que les résidents des Espérances et de la future construction rue du 18 juin passeront par la rue Jules Marchand pour rejoindre l'autoroute et les habitants de la rue de la Petite Bapaume et des Chênes passeront par la même rue pour rejoindre le centre-ville. Madame s'inquiète pour la sécurité des riverains de la rue avec l'augmentation des flux de circulation générés par le nouveau plan de circulation.

Monsieur le Maire adhère au constat et demande donc au service Voirie d'étudier la problématique soulevée par la riveraine afin de trouver une solution.

La riveraine indique qu'elle ne comprend pas pour quelles raisons une piste cyclable est créée rue du 18 juin alors qu'il n'y a pas boulevard Pompidou.

Monsieur le Maire répond que le boulevard Pompidou relève de la compétence du Conseil Départemental du Val d'Oise et que l'institution travaille actuellement sur le réaménagement avec la création notamment de pistes cyclables pour le boulevard Pompidou, le boulevard de Cernay et la rue de Sannois, il précise que des réunions avec la municipalité ont déjà eu lieu sur ces dossiers.

La riveraine demande s'il est possible de mettre la rue Jules Marchand en « sens interdit sauf riverain » afin de sécuriser la circulation pour les riverains.

Monsieur le Maire indique que des travaux ont été faits par la municipalité dans la rue Jules Marchand suite à une réunion avec les riverains, notamment avec la réfection d'une partie des trottoirs et que par ailleurs une réflexion est en cours pour la mise en place de stationnement alterné afin de casser la vitesse dans la rue. Il rappelle enfin que la rue est privée et qu'à ce titre la municipalité n'a en principe pas à y faire de travaux.

La riveraine demande alors pour quel motif les riverains ne peuvent pas mettre la rue en impasse puisqu'il s'agit d'une voie privée.

Monsieur le Maire répond que si tous les riverains sont d'accord pour fermer la rue, qu'ils acceptent donc de prendre en charge l'entretien de la rue, l'éclairage et l'assainissement et de créer une Association Syndicale Libre dite ASL pour gérer la rue, ils sont invités à solliciter officiellement la municipalité pour en discuter.

Un riverain appuie sur le fait que dans un premier temps il serait déjà intéressant de la mettre en sens unique de la rue du 18 juin vers la rue de la Petite Bapaume.

Monsieur le Maire répond que cela va être regardé et donc étudié par les services.

Une riveraine remarque que le nouveau plan de circulation va allonger les trajets des riverains et donc générer plus de pollution.

Monsieur le Maire convient de l'allongement des trajets en voiture mais rappelle qu'un des objectifs du projet est aussi d'inciter à la circulation en vélo et piétonne.

Un riverain de la rue de la Roseraie s'inquiète de l'augmentation de la circulation dans sa rue.

Monsieur Khinache répond que la situation de cette rue a été étudiée par les services et qu'il n'y aura pas de report de circulation sur la rue de la Roseraie.

Une riveraine souligne le fait que la rue de la Roseraie n'a pas de trottoirs et qu'elle sera selon elle nécessairement un peu plus empruntée qu'actuellement, par conséquent il y a pour Madame un danger supplémentaire pour les riverains mais aussi pour les usagers de cette rue.

Monsieur Blanchard confirme qu'après étude il n'y aura pas de report de circulation sur la rue de la Roseraie. Par ailleurs, il présente une solution proposée par le cabinet spécialisé : la mise en place de rue de convivialité qui consiste à limiter la vitesse à 20km/h et où les piétons et les cyclistes sont prioritaires sur les automobilistes. Il indique que cela a déjà été mis en place il y a quelques années rue des Faillettes avec une mise en sens unique simultanée et que les riverains sont très satisfaits du résultat.

Monsieur Blanchard estime qu'il peut être intéressant de mettre en place des voies de convivialité dans les rues où il n'y a pas de trottoirs comme dans la rue de la Roseraie ou la rue des Floralies.

Une riveraine demande s'il est possible que, durant l'année test du nouveau plan de circulation, ces rues soient mises en rue de convivialité.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Une riveraine estime que les pistes cyclables seront très peu utilisées la semaine mais sûrement plus le week-end et demande donc si le sens unique ne peut être mis que le week-end.

Monsieur le Maire répond qu'une telle mise en œuvre est compliquée et que cela ne rend pas le plan de circulation lisible. Il rappelle que l'idée c'est de tester ce plan de circulation 1 an pour voir justement s'il permet de fluidifier la circulation et de favoriser les circulations douces. Un bilan sera fait à l'issue pour voir si en effet les Ermontois se déplacent plus en vélo dans un cadre sécurisé ou non.

La riveraine demande comment les personnes qui iront à la gare de Cernay en vélo feront pour stationner ce dernier.

Monsieur le Maire répond que les arceaux vont être démultipliés et que parallèlement, des discussions ont lieu avec la SNCF pour qu'un parc à vélo sécurisé soit installé.

Madame demande quand le nouveau plan de circulation sera mis en œuvre ?

Monsieur le Maire répond qu'il attend la fin de la concertation et qu'ensuite le plan de circulation et de stationnement sera soumis au vote du Conseil municipal pour un début de mise en œuvre mi-août voire début septembre.

Monsieur Blanchard ajoute au sujet des pistes cyclables qu'à l'occasion des balades urbaines à vélo, beaucoup d'Ermontois ont exprimé la volonté de vouloir davantage se déplacer en vélo sous réserve de dispositifs garantissant leur sécurité (pistes dédiées).

Un riverain craint la saturation du rond-point rue du 18 juin/Avenue de la mairie/route de Franconville.

Monsieur Blanchard rappelle qu'un des objectifs du nouveau plan de circulation est de stopper ou réduire drastiquement la circulation de transit qui représente aujourd'hui la moitié des véhicules qui circulent aux heures de pointe, mécaniquement il y a aura à terme moins de circulation.

Le riverain estime que les gens qui traversent la ville ne passent pas par le centre-ville.

Monsieur Blanchard rappelle qu'il y a eu une étude sérieuse et étayée avec notamment la réalisation de comptages précis, certains même réalisés avec lecture des plaques d'immatriculation pour voir où entrent et sortent les véhicules.

Un riverain s'inquiète de l'impact du nouveau plan de circulation sur son quotidien, à savoir qu'il doit sortir d'Erment pour aller travailler en voiture.

Monsieur le Maire répond qu'à partir du moment où il y a moins de transit sur la ville il y a forcément moins de trafic à l'intérieur de la ville.

Une riveraine demande pour quelles raisons l'Avenue de la Mairie est mise en sens unique alors qu'elle bénéficie déjà d'une piste cyclable et qu'elle pourrait rester en double sens.

Monsieur le Maire répond que cela va être étudié.

Un riverain demande si durant la phase test d'un an il y a aura de nouveau des comptages pour évaluer l'impact du nouveau plan de circulation.

Monsieur le Maire répond que cela est prévu et qu'il y aura un suivi quotidien et précis sur la mise en œuvre de ce nouveau plan de circulation, afin de pouvoir procéder aux ajustements nécessaires.